



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GÉNÉRAL

GENERAL SECRETARIAT

DIRECTION DES ACCRÉDITATIONS UNIVERSITAIRES
ET DE LA QUALITÉ

DEPARTMENT OF UNIVERSITY ACCREDITATIONS
AND QUALITY

18220202

08 JUN 2022

DECISION N° _____ /MINESUP/MINEPIA/SG/DAUQ/SDEAC du _____

Portant ouverture des concours d'entrée en **première année** du cycle de Diplôme Universitaire de Technologie des filières : **Pêche** (Navigation Maritime- Pêche et Armement des Navires), **Mécanique Marine** (Maintenance des Navires et des Equipements Nautiques et Industriels) **Aquaculture** et **Technologie de Pêche** (Industries de Pêches et Contrôle Qualité) au Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute « LINAFL », et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2022/2023.

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHEES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N° 2001/005 du 16 avril 2005 portant orientation de l'enseignement Supérieur ;
- Vu le décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement ;
- Vu le décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2012/ 382 du 14 septembre 2012 portant organisation du ministère de l'Elevage Pêches et des Industries Animales;
- Vu le décret N° 2015/374 du 12 aout 2015 portant création, organisation et fonctionnement du Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute;
- Vu le décret n°2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté N° 18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 16 mars 2022 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun et Ecoles sous tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2022-2023.

Sur proposition du Directeur de Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute « LINAFL »

CC

DECIDENT :

ARTICLE 1^{er} : Un concours sur épreuves écrites et orales d'entrée en **Première Année** du cycle de Diplôme Universitaire de Technologie des filières **Pêche Industrielle** (Navigation Maritime- Pêche et Armement des Navires), **Mécanique Marine** (Maintenance des Navires et des Equipements Nautiques et Industriels), de l'**Aquaculture** et de **Technologie de Pêche**(Industries de Pêches et Control Qualité) au Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute « LINAFI »,et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2021/2022 est ouvert dans les centres ci – après : **Douala , Limbe, Garoua, et Yaoundé.**

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, tout camerounais des deux sexes titulaire d'un des diplômes suivants Baccalauréat C,D,E,F, Brevet de Technicien industriel sauf ITH ou GCE Advanced Level d'au moins deux (02) matières ou tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

En outre, les candidats peuvent composer sous réserve de l'obtention d'un des diplômes suscités.

La limite d'âge est comprise entre :

- ✓ 18 et 35 ans pour les filières **Pêche Industrielle** et **Mécanique Marine** ;
- ✓ 18 et 40 ans pour les filières **Aquaculture** et **Technologie de Pêche.**

ARTICLE 3 : NOMBRE DE PLACES OUVERTES ET CENTRES D'EXAMEN

Ce concours concerne les filières et les places offertes reparties ainsi qui suivent :

N°	FILIERE	SPECIALITES	NOMBRE DE PLACES	CENTRES DE CONCOURS
1	PECHE INDUSTRIELLE	Navigation Maritime- Pêche et Armement des Navires.	25	✓ Douala ✓ Limbe ; ✓ Garoua ; ✓ Yaoundé.
2	MECANIQUE MARINE	Maintenance des Navires et des Equipements Nautiques et Industriels.	25	
3	AQUACULTURE	Aquaculture	25	
4	TECHNOLOGIE DE PECHE	Industries de Pêches et Contrôle Qualité	25	
TOTAL			100	

ARTICLE 4 : COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature comprendront les pièces suivantes :

- Une fiche de candidature dûment remplie par le candidat à retirer : soit au service de la scolarité du LINAFL, soit dans toutes les Délégations Régionales du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, ou à télécharger aux sites <http://www.minesup.gov.cm> ; <http://www.minepia.gov.cm>
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du récépissé ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance, datant de moins de trois (03) mois ;
- Une copie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE/AL ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, ou une Attestation de réussite à l'un de ces diplômes le cas échéant ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- Deux photos d'identité (4x4) àagrafer sur la fiche de candidature ;
- Une autorisation de concourir (pour tous les agents publics) délivrée par le Ministère utilisateur ;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'administration ;
- Une enveloppe timbrée à 500 francs CFA à l'adresse du candidat (format A4) ;
- Un reçu de versement au compte du Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute N° 10001068406351014000104 domicilié à la BICEC, d'une somme de 20.000 (vingt mille) FCFA représentant les frais de concours et portant le nom du candidat.

NB : Aucune autre forme de paiement n'est autorisée.

Les dossiers complets doivent parvenir à LINAFL, ou dans les Délégations Régionales du MINEPIA où réside le candidat, **le vendredi 24 Septembre 2020 à 15 H 30 au plus tard.**

ARTICLE 5 : PROGRAMMES DES CONCOURS

Les programmes officiels des classes de terminale des séries scientifiques.

ARTICLE 6 : NATURE DES ÉPREUVES

N°	FILIERES	SPECIALITES	EPREUVES	DUREE	COEF	NOTE ELIMINATOIRE
1	Pêche Industrielle	Navigation Maritime Pêche et Armement des	Mathématiques	2H	4	≤ 05 /20
			Physique	2H	4	≤ 05 /20
			Culture Générale	1H	1	≤ 05 /20
			Anglais /French	1H	1	≤ 05 /20

		Navires				
2	Mécanique Marine	Maintenance des	Mathématiques	2H	4	$\leq 05 / 20$
		Navires et des	Physique	2H	4	$\leq 05 / 20$
		Equipements	Culture Générale	1H	1	$\leq 05 / 20$
		Nautiques et Industriels	Anglais /French	1H	1	$\leq 05 / 20$
3	Aquaculture	Aquaculture	Chimie	2H	4	$\leq 05 / 20$
			Biologie	2H	4	$\leq 05 / 20$
			Culture Générale	1H	1	$\leq 05 / 20$
			Anglais /French	1H	1	$\leq 05 / 20$
4	Technologie de pêche	Industries de pêches et contrôle qualité	Chimie	2H	4	$\leq 05 / 20$
			Biologie	2H	4	$\leq 05 / 20$
			Culture Générale	1H	1	$\leq 05 / 20$
			Anglais /French	1H	1	$\leq 05 / 20$

ARTICLE 7 : DATES DE DÉROULEMENT DES CONCOURS

Les épreuves écrites auront lieu **le 25 et 26 Septembre 2022** dans les centres de Douala, Limbe, Yaoundé et Garoua.

ARTICLE 8 : Les candidats sont invités à se présenter devant les salles d'examens 30 minutes avant le début de chaque épreuve, munis de leur Carte Nationale d'Identité.

ARTICLE 9 : Les frais d'inscription au concours sont non remboursables.

ARTICLE 10 : Seuls les candidats présentant un dossier complet et conforme à la réglementation seront autorisés à concourir.

ARTICLE 11 : Les résultats définitifs des concours seront publiés par un communiqué conjoint du Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur et du Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales.

ARTICLE 12 : Les candidats des pays étrangers sont recrutés sur étude de dossiers comportant les pièces citées à l'article 4 et ne seront définitivement admis qu'après un test médical.

ARTICLE 13 : Le Directeur du Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute « LINAFI », et le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité (DAUQ) sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Enseignement Supérieur**



**Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et
Des Industries Animales**

